

COMPTE RENDU SEANCE DU 28 JANVIER 2020

Le Conseil municipal de la commune de Landiras a été convoqué le vingt et un janvier deux mille vingt en session ordinaire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales pour le vingt-huit janvier deux mille vingt à dix-neuf heures.

Le Maire,

Sous la présidence de Monsieur Jean Marc PELLETANT, Maire de Landiras, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, le vingt-huit janvier deux mille vingt à dix-neuf heures, au lieu habituel.

Approbation du PV du 17 octobre 2019

Après quelques remarques d'orthographe et de syntaxe, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose l'ajout de 2 délibérations :

- l'aide financière aux voyages scolaires
- la demande de DETR pour la Chapelle de Brax

1- Demande de dotation de soutien à l'investissement public local. (DSIL 2020)

Monsieur le Maire informe les élus qu'avec Mme BARADUC, ils ont rencontré M. le Sous-Préfet afin de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) pour la deuxième tranche du projet de réhabilitation de l'immeuble « DAGUT », en 5 logements répondant notamment à la demande d'hébergement du personnel des entreprises locales. (Les 3 premiers logements ont été éligibles à cette dotation).

La 2^{ème} tranche de travaux est estimée à 176 776 € HT pour la création des deux derniers logements.

MONTANT DU PROJET..... 176 776 € HT (*)

() estimation hors études, honoraires et prestations intellectuelles.*

Financement :

- ▶ **D.S.I.L.** 35 %.....61 871 €
- ▶ Subv. PAM PALULOS.....16 000 € (équival. 9.05%)
- ▶ Subv PRNP Département
(20% sur trx charpente/couvert. estimés à 74 147.40 €) 14 829 € (équival. 8.39 %)
- ▶ Autofinancement 84 076 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de solliciter la dotation de soutien à l'investissement local pour cette 2^{ème} tranche de travaux.

2-Recours au service de remplacement et renfort du CDG33

M. le Maire explique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de

bénéficiaire, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde et de signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion.

3- Participation financière de la commune aux voyages scolaires pédagogiques de 3 jeunes Landiranaïses

M. le Maire fait part des demandes d'aides financières formulées par trois familles Landiranaïses dont les enfants sont inscrits aux voyages pédagogiques organisés par le Collège Jules Ferry de Langon en Angleterre et en Irlande en mars 2020.

Habituellement se sont les collèges qui font directement la demande à la commune.

Le collège Jules Ferry n'ayant pas voulu se charger de la démarche auprès de la commune, se sont donc les familles qui ont dû le faire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser, exceptionnellement, une subvention de 50 € aux représentants légaux de :

- ① Laurine DUBOIS, domiciliée 10 route des Claousets Clos de la Peyrière
- ② Enoa DESCAT, domiciliée Lieu-dit « Les Courrèges »

Pour leur voyage en Angleterre

- ③ Juliette BOURILLON, domiciliée 5Ter Reney pour son voyage en Irlande.

4- Motion contre la fermeture des trésoreries

M. le Maire donne lecture de la motion :

« Le 19 juillet 2019, les représentants de l'Etat sont venus, à Preignac, présenter le projet de réforme du Trésor Public en Gironde, initié par le Gouvernement. Il s'inscrit dans la démarche CAP22 qui vise à réorganiser au niveau national l'ensemble des services de l'Etat. Il consisterait à fermer, entre autres, plusieurs centres des finances publiques sur notre territoire et à transférer des points de contact aux collectivités, qui ne seraient pas des services de pléines compétences.

On s'oriente vers un service public à bas coût, dicté par des logiques d'économies budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LANDIRAS souhaite faire part de son inquiétude concernant la réorganisation des services de l'Etat et interpelle le Président de la République et son Gouvernement.

L'Etat promet plus de « points contacts » pour les usagers mais propose en parallèle la fermeture ou la dévitalisation partielle des trésoreries, voire leur regroupement ;

Par ailleurs, cette réforme sera accompagnée de mutations de personnels et de réductions d'emplois. Il s'agit là d'un transfert déguisé vers les collectivités locales, via les Maisons de Services Au Public (MSAP) ou Maisons France Services qu'elles gèrent et d'une partie de l'accueil qui était jusqu'ici à la charge de l'Etat. Et ce sans annonce de contreparties significatives couvrant le transfert de charges.

Pourtant, le Gouvernement doit prendre conscience des réalités du terrain et écouter les revendications portées par les territoires et les citoyens, en assumant pleinement ses responsabilités notamment sur les engagements financiers qui lui reviennent.

Le CONSEIL MUNICIPAL DE LANDIRAS affirme son attachement aux services publics de proximité et à la qualité de l'accueil, aux enjeux d'attractivité et de développement du territoire, notamment pour les populations les plus défavorisées et éloignées. L'Etat a affirmé cette volonté aux côtés du Département de la Gironde, lors de l'élaboration et du pilotage du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) ; Il ne peut aujourd'hui entrer en contradiction avec ce document.

L'Etat prévoit une concertation en marche forcée avec des délais bien trop courts pour prendre en compte l'ensemble des paramètres de cette réforme.

Aussi, face à ces éléments d'inquiétude, Le CONSEIL MUNICIPAL DE LANDIRAS demande au Gouvernement :

- Un moratoire concernant cette réforme,
- Une concertation véritable et aboutie qui garantisse l'écoute du terrain
- Une prise en charge financière des charges dédiées pour les collectivités locales
- De préciser les coûts de cette réforme et d'apporter des réponses aux craintes qui pèsent sur l'avenir de nos services publics et donc de la qualité de vie des citoyens du territoire. ».

La délibération est votée à l'unanimité.

5-Motion de soutien à la population retraitée

M. le Maire donne lecture de la motion :

«Le Conseil municipal de Landiras dénonce la situation faite à la population retraitée du fait de :

- La quasi non-revalorisation des pensions depuis 6 ans,
- La hausse de 25% du montant de la contribution sociale généralisée (CSG) pour des millions de retraités,

Cette situation contribue à l'appauvrissement de la population âgée, ce qui entraîne notamment une hausse des demandes d'aides auprès de la commune de Landiras et réduit les capacités d'action des retraité(es) en faveur des activités bénévoles au bénéfice de la collectivité.

Le Conseil municipal de Landiras demande la prise de mesures d'urgence (hausse des pensions) en faveur de l'ensemble des 17 millions de retraité(es).»

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6- Motion de soutien à la filière vin et eau de vie de vin

M. le Maire donne lecture de la motion :

« Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France.

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25 % de leur Valeur.

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre, à brève échéance, l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire, à des droits allant jusqu'à 100 % de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eau-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, le Conseil municipal de Landiras demande à Monsieur le Président de la République Française de :

-faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE.

-reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.»

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7- DEMANDE D.E.T.R. 2020

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'éligibilité des communes à la DETR 2020 et le souhait de la commune de solliciter cette dotation pour la Chapelle de Brax.

Le marché des travaux concernant la restauration de la Chapelle de Brax s'élève à 271 303.50 HT pour une réalisation en 3 tranches dont la dernière, d'un montant de 40 440.00 € HT, sera exécutée en 2020, (*aménagement d'un chemin jusqu'au parvis – travaux de zinguerie – fabrication et pose de la porte sud et de la porte d'entrée en chêne avec pentures forgées – création de vitraux avec protection grillagée*),

Financement :

► DETR (25 à 35 % plafonné à 500 000 € de travaux) ... **Entre 10 110 € et 14 154 €**

► Autofinancement Entre 30 330 € et 26 286 €

(*) *estimation hors études, honoraires et prestations intellectuelles.*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de solliciter la DETR 2020.

Questions diverses

Mme MENERET donne lecture de 3 lettres du CMJ :

- pour une subvention de soutien à la formation des habitants aux premiers secours,
- pour l'installation de panneaux «endroit fréquenté par les enfants», au niveau des abribus,
- pour la mise en place de boîtes à recycler les mégots.

M. TRENIT souhaite que les adjoints (chacun dans sa partie) rencontrent le CMJ.

La séance est levée à 19h 50.